

ENGAGEMENT DU CANDIDAT DPE GUADELOUPE / MARTINIQUE

Je soussigné(e), Nom : **Prénom**..... :

CONFIDENTIALITE / IMPARTIALITE

◆ Je m'engage à respecter la confidentialité de toutes les informations dont je pourrais avoir connaissance dans le cadre de mes activités en tant que professionnel et/ou candidat. Je m'engage à ne divulguer aucune information dont j'aurais connaissance au sein des sessions d'examen mis en place par LCC QUALIXPERT.

◆ Je certifie n'avoir aucun lien à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages ou équipements pour lesquels il m'est demandé de réaliser la ou les opérations pour lesquelles je me porte candidat à la certification.

CANDIDATURE / OBLIGATION DU CANDIDAT

◆ J'affirme avoir pris connaissance et me conformer au référentiel (PR10 DPEG ou PR13 DPEM), au guide d'utilisation de la marque LCC QUALIXPERT (D01) et aux conditions générales de vente DPE Guadeloupe/Martinique (D94), disponibles sur le site www.qualixpert.com (Si problème de connexion nous contacter).

◆ Je m'engage à fournir toutes les pièces et justificatifs demandés dans le dossier de candidature. Notamment, dans le cadre de la certification de Niveau I : je fournis un document attestant d'une expérience professionnelle de deux ans dans un domaine technique du bâtiment. Et dans le cadre de la certification de Niveau II : je fournis La copie d'un diplôme de niveau BAC + 2 ou supérieur dans un domaine technique du bâtiment.

PROCESSUS DE CERTIFICATION / OBLIGATION DU CERTIFIE

◆ Je m'engage à tenir à jour dès l'obtention de ma certification :

- **Un listing exhaustif des certificats DPEG ou DPEM** sous format Microsoft Excel selon la trame ci-dessous (cf. aussi F389 Modèle listing DPEG ou F422 Modèle listing DPEM sur : www.qualixpert.com) et de le tenir à disposition sur demande, ainsi que les DPE effectués, de LCC QUALIXPERT et de la Région Guadeloupe afin de permettre les audits de recertification et d'alimenter l'observatoire de l'énergie.

		Modèle listing DPE GUADELOUPE ou MARTINIQUE			
N° de certifié :					
Identité de l'opérateur :					
DATE DU DIAGNOSTIC	VERSION DE LA REGLEMENTATION	TYPE DPE	USAGE DU BATIMENT	SURFACE TOTALE	INDICATEUR CONSOMMATION ENERGIE
JJ/MM/AA	V2011 / V2013	<i>Neuf / Existant</i>	<i>Résidentiel individuel, Résidentiel collectif, Bureau, Commerce, Enseignement, Santé, Hôtel, Autres non résidentiel.</i>	<i>En m2 SHON ou Plancher selon réglementation en vigueur à la date d'établissement du DPE</i>	<i>En kWh/m2.an ou "non précisé"</i>
exemple : 02/04/2012	exemple : V2011	exemple : existant	exemple : résidentiel individuel	exemple : 80	exemple : 673

◆ Je certifie avoir pris connaissance du déroulement de mon cycle de certification ou recertification détaillé dans le « cahier des charges relatif à la certification et recertification des diagnostiqueurs » de la Région Guadeloupe ou Martinique (version en vigueur sur le site de la Région Guadeloupe ou Martinique) et du référentiel de LCC QUALIXPERT (PR10 pour DPEG ou PR13 pour DPEM : disponible sur www.qualixpert.com) et m'engage à les respecter.

◆ J'ai bien pris en compte l'obligation d'informer LCC QUALIXPERT de toute modification professionnelle importante me concernant (changement d'adresse, licenciement, démission, changement ou arrêt d'activité, longue maladie ou tout autre événement pouvant affecter ma capacité à continuer à satisfaire aux exigences de la certification...). Une relation de communication est indispensable au processus de certification ou recertification. Si la communication est rompue, la certification devra être interrompue.

◆ J'accepte que ma certification soit portée à la connaissance du Conseil Régional de la Guadeloupe ou Martinique et qu'elle puisse faire l'objet d'une diffusion par cette collectivité.

◆ Dans l'impossibilité de me joindre (courrier, mail ou téléphone), LCC QUALIXPERT se verra dans l'obligation de suspendre immédiatement mes certifications.

REGLEMENT

◆ Dans le cas d'un paiement échelonné, je m'engage à honorer les échéances prévues.

◆ En cas de rupture ou arrêt de mon contrat de travail avec ma société quelle qu'en soit l'origine ou la cause, je m'oblige à informer immédiatement LCC QUALIXPERT et à assurer seul en cas de litige, le règlement des sommes dues. A défaut et à l'expiration d'un délai de trente jours, suivant la première présentation d'une lettre de mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, je déclare avoir été informé et accepter que la certification sera interrompue sans autre avis, ni formalité, toutes les sommes déjà réglées à LCC QUALIXPERT lui restant définitivement acquises.

Dans le cas où je ne respecterais pas l'une quelconque des clauses et obligations ci-dessus, je déclare avoir été informé que je m'expose, outre des poursuites judiciaires par LCC QUALIXPERT, à une exclusion immédiate, une suspension ou l'interruption de la certification.

Fait le à

Signature :